COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 20 janvier, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE – conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
/////

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant Monsieur Hervé Morin, Président de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, d'être venu à 19h pour expliquer au conseil les enjeux du plan local d'urbanisme intercommunal.

DB2023-01 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE POUR LA REALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Monsieur Morin a insisté sur le fait que, si un projet de PLUI devait aboutir, il serait porté collectivement, établi en collaboration avec les représentants communaux à la communauté de communes et que les intérêts du projet sont :

-
- Se donner des moyens concrets et efficaces utiles à l'urbanisme opérationnel,
- Se reposer sur un document indispensable à l'aménagement du territoire,
- Disposer d'un document clé pour préserver les paysages,
- Mutualiser pour s'imposer face aux politiques supra-territoriales (départementales, régionales, nationales),
- Actualiser les documents de planification existants et vieillissants,
- Transférer des coûts de la planification à l'intercommunalité,
- Prendre en compte et s'adapter à la Zéro Artificialisation Nette (Loi Climat et Résilience),

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est préférable d'être acteur de ce projet et de travailler en collaboration avec les autres communes.

En conséquence, le conseil doit se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes à savoir :

Article 5 – Objet de la Communauté de Communes :
Compétences obligatoires :
A modifier :
→ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

DB2023-02 ANNULATION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'article 109 de la loi de finances initiale pour 2022 avait rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement par les communes à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). En conséquence, le conseil avait voté le 7 septembre 2022 un reversement de 20 % (DB2022-41).

Or, en application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022, ce mécanisme de reversement a recouvré un caractère facultatif donc le conseil peut décider du maintien de la décision, de sa modification ou de son abrogation.

Le conseil à l'unanimité décide d'abroger sa décision. De ce fait, aucune somme inhérente à la taxe d'aménagement perçue par la commune ne sera reversée à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

DB2023-03 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE LA VALLEE AU LIEVRE

Monsieur le Maire expose au conseil l'estimation faite par le SIEGE27 du montant des travaux pour le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue de la vallée au Lièvre. La participation de la commune s'élèverait à 10 167 € sur les 165 000 € de travaux prévus (ce montant étant ensuite ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE27 dans la limite du montant prévu).

Le conseil à l'unanimité estime que ces travaux sont justifiés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente. La somme sera inscrite au compte 20415 des dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune.

DB2023-04 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE NORMANDIE ET CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été établi de changer les lampes vapeur mercure rue de Normandie et au champ de foire. Le SIEGE27 estime la participation de la commune à environ 5 833 € sur un montant total de 35 000 € de travaux.

Le conseil à l'unanimité approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière afférente. La somme sera inscrite au compte 20415 des dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune.

DB2023-05 DETERMINATION D'UN MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

Monsieur le Maire expose au conseil le fait que, pour payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2023, le conseil doit donner son autorisation dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Après s'être assuré des limites à ne pas dépasser du montant des crédits à ouvrir pour les différents budgets de la commune (quart des crédits ouverts au budget précédent or crédits afférents au remboursement de la dette), Monsieur le Maire, compte tenu des travaux à prévoir dès le début 2023, suggère une ouverture de crédits de :

- 30 000 € pour le compte 21311 (hôtel de ville) du budget commune
- 10 000 € dont 5000 € pour le compte 218 (autres immobilisations corporelles) et 5000 € pour le compte 2128 (aménagement de la station) du budget assainissement.

Les factures parvenues en fin 2022 et non acquittées ne peuvent pas être réglées par ces ouvertures de crédits mais seront prises en compte dans les restes à réaliser de 2022 pour l'établissement des budgets 2023.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour les ouvertures de crédits pour les montants ci-dessus proposés.

DB2023-06 TRAVAUX CHEMIN DU TORMELLIER

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Viquesnel a transmis un devis pour des travaux effectués chemin du Tormellier de 13 909.50 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour les travaux envisagés pour le montant estimé. Le devis sera retourné pour accord à l'entreprise Viquesnel.

DB2023-07 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un agent en CDD intervient depuis plus d'un an 2 heures par semaine pour le ménage de l'église. Il est donc avéré que ce poste est nécessaire de façon permanente et qu'il convient de le créer.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette création de poste pour une durée hebdomadaire de 2h à compter du 1er mars correspondant à un poste d'agent d'entretien catégorie C, et charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités afférentes. Le poste sera proposé en priorité à l'agent d'entretien en place.

DB2023-08 ACHAT D'UN SOUFFLEUR (MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-63)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord pour l'achat d'un souffleur auprès de l'entreprise Paisant en date du 8 décembre 2022 (DB2022-63).

Or, la proposition était valable 1 mois à compter du 24 octobre 2022 et la décision du conseil était ultérieure à cette date. En conséquence, l'entreprise Paisant a fourni un devis actualisé d'un montant de 816 € TTC.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à cette nouvelle proposition.

DB2023-09 CONFIRMATION DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE SANTE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Lefevre qui informe le conseil que le CDG 27 a donné un accord favorable aux dispositions prises par le conseil pour la complémentaire et la prévoyance santé des agents par ses délibérations du 27 octobre 2022 (DB2022-48, DB2022-49).

Le conseil à l'unanimité confirme :

- l'adhésion de la commune à la convention de participation santé proposée par la Mutame et Plus et à la convention de participation prévoyance maintien de salaire proposée par la MNT dès le 1er Mars 2023, (toutes 2 partenaires du CDG27),

- la participation de la commune de 15 € mensuels pour la complémentaire santé et la prévoyance maintien de salaire pour tous les agents actifs,

- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce sujet et de procéder à toutes formalités afférentes.

DB2023-10 DEMANDE D'AUTORISATION DE SPORT NATURE ET CALONNE POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DE LA CALONNE

Sport et Nature sollicite l'autorisation que le trail de la Calonne prévu le 11 juin 2023 passe par la voie romaine, le chemin du neveu, la route de Lieurey et le chemin du fossé.

Le conseil à l'unanimité donne son autorisation à l'organisation de cet évènement.

VIREMENT ENTRE COMPTES COMPTABLES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il manquait 67,99 € pour s'acquitter du montant des dépenses d'intérêt du prêt caisse d'épargne. En conséquence, un virement du compte 022 (dépenses imprévues) de 100 € a été fait au compte 66111.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE CORMEILLES 2022

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu par la commune de Cormeilles qui mentionne que les frais de fonctionnement pour un élève s'élèvent à 1 143.48 € pour 2022. Un détail est joint. Il est précisé que ce montant sera expliqué et à confirmer à la prochaine réunion CIRPEC. Une modification est donc possible.

Le conseil attend les conclusions de cette prochaine réunion.

Monsieur le Maire revient sur les frais d'investissement pour lesquels un rapport est également joint et constate que toutes les communes ne paient pas les frais d'investissement. De plus, aucun détail justifiant le prêt souscrit et son calcul par rapport à l'attribution de subventions n'est fourni. Malgré plusieurs mails, courriers, adressés à la commune de Cormeilles à la requête du conseil municipal, aucune réponse n'a été apportée.

Faute de précisions, Monsieur le Maire adressera de nouveau un courrier pour savoir quand une réunion de la commission CIRPEC sera organisée et pour insister sur le fait que le conseil veut des réponses détaillées sur les dépenses d'investissement et leur financement.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que des habitants destinataires du colis des anciens ont envoyé des remerciements. De nombreuses cartes de vœux des habitants et des partenaires de la commune ont également été réceptionnées.

Le salon Maison Habitat Jardin Déco aura lieu au parc-expo de Lisieux du 17 au 19 février. Quelques invitations sont disponibles en mairie.

Monsieur le Maire signale que des représentants d'Anne Faye sont venus faire une démonstration d'un **désherbeur thermique au gaz**. Monsieur le Maire détaille les avantages et inconvénients de ce type de matériel. Le conseil étudiera l'intérêt de cette acquisition ultérieurement ainsi que son coût financier.

Le SIEGE27 a envoyé un rapport sur la maintenance de l'éclairage publique 2021. Il est consultable en mairie.

Concernant **les destructions de nids de frelons asiatiques**, la communauté de commune informe que 153 nids primaires et 159 nids secondaires ont été détruits lors de la dernière campagne.

Selon les informations de l'INSEE, **la commune compte 600 habitants.**

La communauté de brigades de Saint Georges du Vièvre a transmis son rapport des évènements survenus sur le secteur pour le mois de décembre 2022.

La secrétaire de mairie a signalé que les panneaux d'affichage prennent l'humidité. Leur remplacement éventuel sera étudié ultérieurement.

Le rapport annuel du refuge Augeron a été transmis à la mairie.

Le 52ème rallye de la côte Fleurie aura lieu le 25 février. Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules de 6h à 21h dans les 2 sens de circulation et empruntera la D834 (Saint-Pierre-de-Cormeilles et Cormeilles) et la D139 (Cormeilles, Saint-Pierre-de-Cormeilles, la Chapelle-Bayvel).

Mme Guehl informe que 18 participants sont prévus à la réunion nouveaux habitants du 28 janvier.

Mme Lefevre mentionne que l'AMSE (Amis des Monuments et Sites de l'Eure) a fait un article dans sa dernière revue sur le chemin de croix de l'église. Le conseil remercie l'AMSE pour cet article.

Madame Lefevre signale que le lave-vaisselle de la mairie est défectueux et qu'il faudra envisager de le remplacer. D'autre part, il a été constaté que la salle des fêtes était mal isolée phonétiquement. Les moyens de pallier à cette nuisance seront étudiés ultérieurement.

Monsieur Drumare notifie au conseil que **les travaux du préau** ont commencés. Les travaux d'éclairage et de remplacement de chauffage prévus dans la mairie auront lieu la semaine prochaine.

Madame Dahinden informe le conseil que Monsieur Dumont des Musicales de Cormeilles a suggéré l'organisation d'un **concert d'Albane Mahé, harpiste de renom, le vendredi 19 mai à 20h30.** Divers frais inhérents à l'organisation de ce concert sont à prévoir. Un point précis sur le coût financier de cet évènement, la détermination du prix des places, sera fait ultérieurement.

Une réunion du comité des fêtes sera organisée le 10 février à 19h.

Une conférence **sur les derniers jours de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Cormeilles aura lieu le 24 février à 20h à la Société Historique de Lisieux Espace Victor Hugo.**

Madame Pautre signale au conseil que participer au **festival pierre en lumières** pourrait intéresser la commune. Il s'agit de mettre en lumière des éléments du patrimoine de façon matérielle ou symbolique. La prochaine édition se déroula du **vendredi 12 au dimanche 14 mai 2023, entre 20h et 1h du matin**. Or la commune a la possibilité de mettre en lumière le chemin de croix de l'église. Le conseil en prend note. L'éventuelle participation de la commune sera étudiée ultérieurement.

Une réunion relative à la mise à jour du **document unique** a eu lieu le 19 janvier avec QSE consult mandaté par le CDG27. La restitution de cette réunion aura lieu prochainement par visio-conférence.

Concernant le règlement départemental incendie, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il faudra réfléchir rapidement aux futurs aménagements pour bénéficier de subventions.

D'autre part, pour la transition écologique, un **fonds vert** permettant de financer les projets a été créé. Or la commune a un projet d'aménagement de pistes cyclables et voie douce, parking de co-voiturage. Monsieur le Maire se charge de voir quels sont les projets communaux déjà établis qui pourraient permettre de bénéficier de cette aide. D'autres subventions sont aussi à étudier.

Une benne est mise à disposition par l'école de Cormeilles pour la collecte de papier et cartonnettes les 8 et 9 février. Cette collecte permet de financer des projets solaires.

Le Clic Ouest de l'Eure, l'ASPT Normandie organise une conférence gratuite à destination des seniors sur le Thème de la **prévention routière** le mardi 27 février à 14h à la salle des fêtes de Drucourt. A l'issue de cette première rencontre, il sera proposé une inscription à un atelier de 2 séances gratuites de 2h chacune les 7 et 14 mars. Inscriptions Clic Ouest de l'Eure 02 32 41 76 74.

Fin de la réunion 22h22.

DB2023-01 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE POUR LA REALISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

DB2023-02 ANNULATION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DB2023-03 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE LA VALLEE AU LIEVRE

DB2023-04 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AVEC LE SIEGE27 POUR TRAVAUX RUE DE NORMANDIE ET CHAMP DE FOIRE

DB2023-05 DETERMINATION D'UN MONTANT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS

DB2023-06 TRAVAUX CHEMIN DU TORMELLIER

DB2023-07 CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

DB2023-08 ACHAT D'UN SOUFFLEUR (MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-63)

DB2023-09 CONFIRMATION DES DELIBERATIONS RELATIVES A LA COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE SANTE

DB2023-10 DEMANDE D'AUTORISATION DE SPORT NATURE ET CALONNE POUR L'ORGANISATION DU TRAIL DE LA CALONNE

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

Signatures membres du Conseil Municipal
Du 26 Janvier 2023

Membres	Signatures	Absent*	Pouvoir donné à (Nom-Prénom)	Signature(s) du (des) Mandaté(s)
LESAULNIER Jacky				
DRUMARE Jean-François				
LEFEVRE Joëlle				
TOURAINE Gwenaël				
LOSIER Jacky				
GUEHL Sophie				
PAUTRE Hélène				
DAHINDEN Michèle				
HAROU Pascal				
CHAPRON Muriel				
DELABARRE Christian				
LEGAY Philippe				
PERDRIX Sophie				
COLAS Christophe				
LEMOINE Isabelle				

*Mettre une croix dans la colonne si absent

Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles 93 route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles
Tél : 02 32 57 83 76 @ : mairiestpierredecormeilles@orange.fr

SALON MAISON

HABITAT-JARDIN-DÉCO

LISIEUX

PARC-EXPO

17 AU 19 FÉV.

1055 RUE EDOUARD BRANLY - 14100 LISIEUX

Vendredi, Samedi et Dimanche 10h-19h / Entrée 4€ - Gratuit pour les moins de 15 ans

www.leopro.fr

LÉO
Organisateur d'événements

ÉCOLE ALBERT DEMANGEON - CORMEILLES

OPÉRATION COLLECTE DE VIEUX PAPIERS RECYCLABLES

8 et 9 Février 2023

Triez vos papiers et cartonnettes dans la benne qui sera déposée **devant l'école maternelle** les mercredi 8 et jeudi 9 Février.
Le SDOMODE s'engage à reverser **75€ par tonne de papiers récoltés**.
Cet argent ira à la coopérative scolaire et servira aux projets d'école, voyages, sorties culturelles et autres achats de matériel et de livres.

Les gros cartons marron ne sont pas autorisés dans cette benne

Pensez-y dès maintenant !

Association santé éducation et prévention sur les territoires
ASEPT Normandie

Inscriptions au
02 32 41 76 74

MAIS AUSSI, PIÉTONS !

Suivie de 2 ateliers
les 7 et 14 Mars

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

ET POUR VOUS...? ÇA ROULE ?

Conférence « Prévention routière »

Mardi 28 février 2023 à 14h00

Salle des fêtes – 5 Bis Place du Commandant Mesnil

DRUCOURT

POUR BIEN VIEILLIR

Renseignements auprès de l'ASEPT au 02 35 12 71 52

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Sécurité sociale L'Assurance Retraite · Carsat Retraite & Santé au travail Normandie · CNRACL · msa santé famille retraite services L'essentiel & plus encore

ars Normandie · Fondation Mutualia · Camieg · enim · Générations Mouvement · ircantec

Département de l'Eure en Normandie

Avec le concours financier de la CNSA dans le cadre des conférences des financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure

DU 30 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023

TARIFS RÉDUITS
SUR LA STÉRILISATION
DES CHATS
CHEZ LES VÉTÉRINAIRES PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE

S'INFORMER AUPRÈS DU REFUGE ANIMAL AUGERON AU 02 31 32 56 98

RAA
REFUGE ANIMAL AUGERON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Normandie

MONOXYDE DE CARBONE

GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Se protéger

1ère cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

Les appareils sources d'émission de monoxyde de carbone

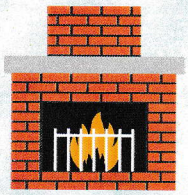
cheminée/poêle

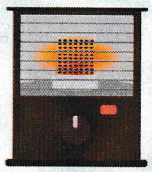
chauffage d'appoint

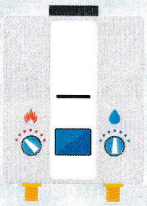
chaudière

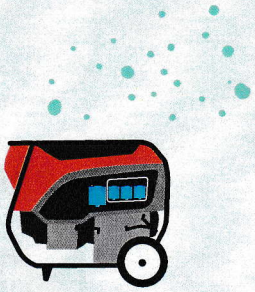
groupe électrogène

AVANT L'HIVER

- Faites contrôler et entretenir les appareils à combustion destinés au chauffage et/ou à la production d'eau chaude par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES RÉALISER CES OPÉRATIONS PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ.

TOUTE L'ANNÉE

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro...) ;
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage...) des groupes électrogènes ou tous moteurs thermiques (scooter, moto, voiture...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

DES PRATIQUES DE BON SENS

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle (entrée et sortie d'air) qui assurent la circulation permanente d'air neuf dans le logement ;
- Aérez quotidiennement, régulièrement et suffisamment longtemps les pièces de vie du logement (salon, salle de séjour, chambres...) pour renouveler l'air ambiant, notamment après une occupation prolongée.

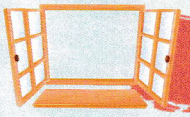

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

LES PREMIERS SIGNES D'**INTOXICATION** SONT :

Si vous ressentez **ces symtômes** ou que vous les observez sur quelqu'un de votre entourage, **appelez les secours au 112, 18 ou 15 et par SMS au 114 pour les personnes sourdes et malentendantes**

PREMIERS GESTES

Aérez immédiatement les locaux,

Évacuez rapidement les locaux,

Si possible, **arrêtez les appareils à combustion,**

Appelez les secours.

CONSIGNE DE SÉCURITÉ

Ne réintégrez les locaux qu'une fois la source responsable identifiée et après le passage d'un professionnel qualifié.

pour en savoir +
www.normandie.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-7

réalisation : service communication ARS Normandie - ©photo : freepik.com - 10.2021

GRAND PRIX PÈLERIN DU PATRIMOINE

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations ou d'offres [illegible] Pèlerin, cliquez ici

Manon DE GEYER : 01 74 31 65 13 - manon.de-geyer@groupebayard.com
Manon FLORENT : 01 74 31 68 91 - 06 46 51 60 28 - manon.florent@groupebayard.com

Dossier à renvoyer avant le 15 avril 2023 : à patrimoine@pelerin.com

bayard

GRAND PRIX PÈLERIN DU PATRIMOINE

Appel à candidatures - Édition 2023

Le Pèlerin et le patrimoine, c'est l'histoire d'une passion ! Depuis 1990, notre hebdomadaire et ses partenaires soutiennent les bénévoles qui sauvent les trésors de nos régions. Au total, plus de 320 projets de restauration et de création, répartis dans toute la France, ont pu être soutenus et accompagnés grâce à notre concours à l'issue duquel seront décernés **3 Prix** :

Le Grand Prix du Patrimoine : Vous êtes un particulier, une commune, une paroisse, une association et vous avez à cœur de sauvegarder un patrimoine qui est l'âme et la fierté de votre commune ? **Participez au concours en téléchargeant ici le dossier de candidature.**

Le Prix du Jeune Artisan d'Art permet de financer un équipement, une installation d'atelier...Vous êtes un jeune artisan d'art et souhaitez participer, **téléchargez ici le dossier de candidature.**

Le prix de l'Apprenti du patrimoine a pour vocation de récompenser un jeune en formation "métier du patrimoine" et lui permettre de s'équiper avec un outillage adapté à la pratique de son métier. Vous êtes un apprenti du patrimoine et souhaitez participer, **téléchargez ici le dossier de candidature.**

Pour ces 3 Prix, remplissez le dossier de candidature que vous aurez téléchargé et renvoyez-le, accompagné des pièces demandées, avant le 15 avril 2023 par mail à : patrimoine@pelerin.com